

# LA GAZETTE du SALON de RAMBOUILLET

## Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet



Chers visiteurs, bienvenue sur le Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet. Nous vous souhaitons une excellente journée et un très bon salon !

Passionnément,

L'Equipe du Salon de Rambouillet

En page 1 et 2 de la Gazette, vous trouverez tout ce qu'il faut savoir sur la nouvelle loi Armes négociée dans l'intérêt des chasseurs.

En page 3 et 4, vous est proposé la liste des exposants avec leur numéro de stand afin que vous puissiez les trouver le plus facilement possible.

## LA LOI ARMES : UNE RÉFORME EXEMPLAIRE

Il y a quelques jours, la nouvelle loi sur les armes a été publiée au Journal Officiel. Le Comité Guillaume Tell qui représente les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu a salué « cette réforme historique qui répond enfin aux attentes des chasseurs, des tireurs sportifs, des amateurs de ball-trap, des collectionneurs et des armuriers ». Pourtant nombreux ont été ceux qui ont eu peur de cette réforme, en pensant qu'elle risquait de compliquer un peu plus l'utilisation légale des armes à feu.

**I**l faut reconnaître que nous avons tous en mémoire les dernières réformes qui ont conduit à restreindre la pratique de la chasse avec des armes telles que les fusils à pompe.

Au cours des 20 dernières années, dès qu'un fait divers sanglant avec arme à feu défrayait la chronique médiatique, ce sont les détenteurs légaux, plutôt que les trafiquants et les délinquants, que l'on a pris pour cible, en durcissant la réglementation.

Résultat, depuis deux ans, des rumeurs persistantes circulent sur Internet, relayées par quelques associations et certains forums, sur le fait que la détention d'armes serait dans le collimateur du Gouvernement et du Parlement. Et comme la mode est à la rumeur plutôt qu'à l'information vérifiée, chacun y est allé de son couplet, pour expliquer que tout irait plus mal et que les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu allaient être encore une fois les grands perdants.

Dans le même temps, chacun reconnaissait aussi que la réglementation actuelle était devenue d'une telle complexité qu'il était urgent qu'une réforme ambitieuse soit engagée sur les armes.

Bien sûr, Yves Gollety, président de la Chambre Syndicale des Armuriers, et Dominique Billot, président du SNAFAM ont été les piliers de ces négociations pour le Comité Guillaume Tell. Ils ont réclamé haut et fort que l'on fasse cette réforme, mais à condition de ne pas se tromper de cible.

La première étape a été franchie hors de nos frontières. Il a d'abord fallu que la directive européenne sur les armes soit modifiée en 2008. Cela a obligé la Fédération Européenne

des Chasseurs (FACE) et le Comité Guillaume Tell à piloter une stratégie de lobbying plutôt « musclée » avec des parlementaires européens très actifs comme Véronique Matthieu et Joseph Daul.

La seconde étape nous a conduits à profiter de la transposition obligatoire de ce texte européen qui nous convenait pour ouvrir la réforme globale et remettre à plat toute la réglementation française qui datait pour partie d'un décret-loi de 1939.

C'est ce chantier indispensable qui a à la fois réveillé les peurs et les espoirs et que le Comité a soutenu avec détermination.

### Une négociation turbulente depuis janvier 2010

Depuis janvier 2010, les négociations se sont succédées sous l'égide du préfet Patrice Molle avec d'un côté les membres du Comité Guillaume Tell, et de l'autre tous les services concernés de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice, en plus des représentants de la police et de la gendarmerie.

Pour parvenir à un accord équilibré, il a fallu que le Comité claque brutalement la porte des négociations après 5 mois de négociation et travaille sans intermédiaire avec le ministre Brice Hortefeux et le Secrétaire Général de l'Elysée, Claude Guéant.

Parallèlement à cette négociation avec le Gouvernement, le Comité Guillaume Tell en a conduit une autre tout aussi intense auprès des députés. Certains parlementaires influents à l'Assemblée nationale se sont saisis du dossier armes et ont obtenu la création d'une mission sur les violences avec armes à feu et l'application de la réglementation.

Ils ont d'abord rédigé un rapport remis en juin 2010 sur lequel le monde des armes a dû fortement peser pour bien faire comprendre le rôle positif des utilisateurs légaux d'armes à feu. Là aussi les rumeurs sont allées très vite, car le président de cette mission n'était autre que Bruno Le Roux, réputé à juste titre « très anti-armes » à la fin des années 1990. Seul, le secrétaire général du Comité Guillaume Tell, Thierry Coste, qui le connaît de longue date, savait qu'il avait réellement changé sur ce sujet.

### Une proposition de loi corrigée au fur et à mesure

Ces mêmes parlementaires, Claude Bodin, Jean-Luc Warsmann et Bruno Le Roux, ont ensuite déposé une proposition de loi en juillet 2010 qui a été débattue à l'Assemblée Nationale le 25 janvier 2011 en séance publique. Malgré une réelle concertation en amont, ces parlementaires ont privilégié dans leur proposition de loi certaines « mesures gadgets », ayant un fort impact médiatique, comme la carte grise pour toutes les armes à feu et le délai de refroidissement de 8 jours avant de pouvoir disposer d'une arme achetée. Malgré ces articles, le Comité comme le Gouvernement ont été favorables à cette initiative parlementaire. L'objectif était de profiter de cette bonne procédure parlementaire pour gagner du temps pour l'ensemble de la réforme législative.

Bien sûr, le Comité Guillaume Tell s'est opposé avec virulence la création d'une carte grise des armes à feu et l'instauration d'un délai de refroidissement avant d'acheter une arme.

Avec la mobilisation de parlementaires très efficaces, la suppression définitive de ces deux articles a été obtenue par le Comité dès les premiers débats en Commission, en accord avec les signataires de ce texte.

Hélas, lors de cette première lecture, en janvier 2011, un article a été modifié à la dernière minute à l'initiative du ministère de la Défense, contre l'avis de celui de l'Intérieur, compliquant énormément la classification des armes qui devait à l'origine être simplifiée.

Les membres du Comité ont dû reprendre leur bâton de pèlerin pour convaincre les députés qui avaient voté ce

